

SÉANCE RÉGULIÈRE (7 mai 2018)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 7 mai 2018 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

111-05-2018

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

112-05-2018

3.1 - Séance régulière du 3 avril 2018

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 3 avril dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2018 soit adopté.

113-05-2018

3.2 - Consultation publique du 3 avril 2018

Copie du procès-verbal de la consultation publique tenue le 3 avril dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la consultation publique du 3 avril 2018 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

114-05-2018

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à avril 2018 totalisant 140 196,03 \$ (Folio 350188) et 14 461,34 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 11078 à # 11143 inclusivement, par prélèvement bancaire ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis d'avril 2018

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois d'avril 2018 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 30 avril 2018, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

115-05-2018

4.4 - Demande de don et commandite - Société Lyrique

ATTENDU qu'une demande de don de la Société lyrique de la Beauce a été reçue au bureau municipal en mars 2018 pour son concert printanier qui aura lieu le 12 mai à Saint-Georges; ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit de favoriser le dynamisme culturel;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ à la Société lyrique de la Beauce.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Les membres du Conseil reconnaissent avoir pris connaissance de la liste de la correspondance pour le mois d'avril 2018. Mme Lyne Bourque, mairesse, participera à l'Assemblée générale annuelle de Transport Autonomie Beauce-Etchemin le 15 mai prochain.

116-05-2018

5.1.1 - Levée du drapeau pour la journée des Patriotes

Attendu que le Gouvernement du Québec, par le Décret 1322-2002 qui a pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

Attendu que la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but «d'honorer la mémoire des Patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique»;

Attendu que la lutte des Patriotes revêt un sens particulier pour les villes et municipalités qui étaient au cœur du territoire où s'est déroulée la rébellion des Patriotes de 1837-1838;

Attendu qu'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la levée du drapeau des Patriotes au mât de l'Hôtel de ville,

chaque année, à l'occasion de la Journée nationale des patriotes, soit le lundi qui précède le 25 mai. La levée du drapeau peut avoir lieu le jour même ou au cours de la fin de semaine qui précède la Journée nationale des patriotes; DE procéder à l'achat du drapeau des Patriotes.

117-05-2018

5.1.2 - Activité de formation de l'Association québécoise d'urbanisme

ATTENDU que l'Association québécoise d'urbanisme (AQU) tiendra une activité de formation les 1er et 2 juin prochains à Lévis intitulée: *Histoire et patrimoine, complices de nos CCU pour conjuguer le passé et le futur*;
ATTENDU que la formation offerte la journée du 2 juin peut être intéressante pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir aux membres du CCU l'opportunité de participer à la journée de formation du 2 juin 2018;

QUE la Municipalité défraie les coûts d'inscription de 250 \$, avant les taxes applicables pour la participation des membres du CCU intéressés;

QUE la Municipalité rembourse le kilométrage aller / retour au taux de 0,43 \$ / km.

5.2 - Dépôt du document de la MMQ intitulé « Renouvellement de votre contrat d'assurance » du 28 mars 2018

La secrétaire-trésorière dépose le document de la MMQ intitulé « Renouvellement de votre contrat d'assurance » du 28 mars 2018 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

6 - LÉGISLATION

118-05-2018

6.1 - Adoption / Règlement numéro 271-177A-2018 relatif à l'entretien des installations septiques

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 271-177A-2018.

RÈGLEMENT NO 271-177A-2018 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Busque et résolu unanimement que le règlement 271-177A-2018 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

119-05-2018

6.2 - Adoption / Second projet règlement numéro 268-164A-2018 modifiant le règlement de zonage

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du second projet de règlement 268-164A-2018.

RÈGLEMENT NO 268-164A-2018 (second projet) modifiant le règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu unanimement que le second projet de règlement numéro 268-164A-2018 modifiant le règlement de zonage soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

120-05-2018

6.3 - Adoption / Règlement numéro 270-164A-2018 modifiant le règlement de zonage

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 270-164A-2018.

RÈGLEMENT NO 270-164A-2018 modifiant le règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Fortin et résolu unanimement que le règlement 270-164A-2018 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

121-05-2018

6.4 - Demande de dérogation mineure 2018 - 03 : 4153, route du Président-Kennedy

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été reçue au bureau municipal le 23 février 2018 afin de rendre conforme la superficie d'un garage résidentiel construit en 2015 et situé au 4153, route du Président-Kennedy; ATTENDU que le permis no. 2015-047 a été émis par l'inspecteur municipal, M. Hugues Poulin, le 3 juin 2015 pour la construction d'un bâtiment accessoire (garage) d'une superficie de 1 100 pi² correspondant à la superficie maximale de 80% de la superficie au sol du bâtiment principal tel que prescrit au paragraphe c) de l'article 4.2 du règlement de zonage; ATTENDU que lors de la vérification de la superficie du garage par l'inspecteur municipal le 11 février 2016 celui-ci a constaté que la superficie du bâtiment accessoire était de 1 208 pi² correspondant à 86,8 % de la superficie au sol du bâtiment principal, cela ayant pour effet de ne pas respecter la réglementation en vigueur ainsi que le permis émis; ATTENDU que le demandeur affirme avoir cru que le permis émis référait à une dimension intérieure du garage et non à la dimension extérieure de celui-ci puisque sur sa demande de permis de construction, la superficie demandée de 1 100 pi² correspondait à une superficie calculée à partir des mesures intérieures du garage montré au plan joint à sa demande; ATTENDU que la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins. ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la question et a émis une recommandation au Conseil; ATTENDU que les membres du conseil municipal estiment que les arguments soulevés par le demandeur dans ce dossier sont suffisants pour rencontrer les critères prévus par la loi.

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée concernant la superficie du garage résidentiel situé au 4153, route du Président-Kennedy.

122-05-2018

6.5 - Demande de modification du règlement de zonage pour le 218, 35e Rue

ATTENDU qu'une demande a été reçue le 2 mai afin de modifier le zonage pour permettre la construction d'un jumelé sur le terrain vacant appartenant à M. Carol Gilbert situé au coin de la 35e Rue et 3e Avenue (lot no. 5 184 517); ATTENDU que ce terrain est présentement situé dans la zone R-18 où il n'est permis que la construction de résidence unifamiliale isolée; ATTENDU que dans ce secteur, les usages permis à l'intérieur des différentes zones ont été restreints afin de s'assurer d'une certaine uniformité et ainsi éviter les conflits d'usages;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas modifier le zonage afin de permettre la construction d'un jumelé sur le lot no. 5 184 517.

123-05-2018

6.6 - Demande de modification du règlement de zonage P-42

ATTENDU qu'une demande de modification du règlement de zonage a été reçue le 3 mai 2018 afin d'ajouter l'usage *Vente au détail* pour l'immeuble situé

au 2755-2765, 1re Avenue (lot no. 3 628 756);
ATTENDU que le lot visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone P-42;
ATTENDU que l'usage *vente au détail* pourrait être compatible avec les usages publics de la zone P-42;
ATTENDU que d'autres éléments de la réglementation municipale, tels le nombre de cases de stationnement doivent également être pris en considération par le demandeur avant l'établissement d'un commerce sur le lot visé par la demande;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la demande de modification du règlement de zonage faite par M. Carl Leblond, propriétaire du bâtiment situé sur le lot no. 3 628 756, afin d'ajouter l'usage *vente au détail* soit acceptée;
D'aviser le demandeur de bien vérifier tous les autres éléments de la réglementation municipale afin de savoir si son projet est réalisable suite à la modification du règlement de zonage.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 57. Après quelques interventions, la période de question est fermée à 20 h 37.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

124-05-2018

8.1 - Entretien des espaces verts (parc 1re Avenue et parc 36e Rue)

ATTENDU les deux soumissions reçues pour l'entretien des plates-bandes du parc de la 1re Avenue et du parc de la 36e Rue pour l'année 2018;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat pour l'entretien des plates-bandes du parc de la 1re Avenue et du parc de la 36e Rue, excluant le programme de soutien, à Groupe Ferti au coût total de 3945,75 \$, les taxes applicables en sus.

125-05-2018

8.2 - Appel d'offre pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier

ATTENDU qu'un document d'appel d'offres public a été conçu pour réaliser le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité;
ATTENDU que le document d'appel d'offres comprenant l'avis public, le cahier des clauses administratives, le devis technique ainsi que le bordereau de soumission a été présenté aux membres du conseil;
ATTENDU qu'aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne une seule personne comme responsable de l'appel d'offres;
ATTENDU qu'aux fins du présent appel d'offres et à moins d'indications contraires de sa part, la Municipalité oblige le soumissionnaire à s'adresser exclusivement au responsable de l'appel d'offres et à nulle autre personne. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner le rejet de la soumission;
ATTENDU que l'ouverture des soumissions aura lieu le 1er juin 2018 à 9 h 35;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la publication de l'avis public au SEAO et à l'envoi pour publication dans un journal régional;
QUE le présent appel d'offres pour réaliser le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité soit lancé le plus rapidement possible;
QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit désignée comme étant la responsable du présent appel d'offres.

126-05-2018

8.3 - Appel d'offre pour la préparation et la coulée des bordures de rue

ATTENDU qu'un document d'appel d'offres public a été conçu pour l'ajout de bordures sur la 36e Rue, la 3e Avenue et la 24e Rue;
ATTENDU que le document d'appel d'offres comprenant l'avis public, le cahier

des clauses administratives, le devis technique ainsi que le bordereau de soumission a été présenté aux membres du conseil;
ATTENDU qu'aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne une seule personne comme responsable de l'appel d'offres;
ATTENDU qu'aux fins du présent appel d'offres et à moins d'indications contraires de sa part, la Municipalité oblige le soumissionnaire à s'adresser exclusivement au responsable de l'appel d'offres et à nulle autre personne. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner le rejet de la soumission;
ATTENDU que l'ouverture des soumissions aura lieu le 1er juin 2018 à 10 h 00;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la publication de l'avis public au SEAO et à l'envoi pour publication dans un journal régional;
QUE le présent appel d'offres pour l'ajout de bordures sur la 36e Rue, la 3e Avenue et la 24e Rue soit lancé le plus rapidement possible;
QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit désignée comme étant la responsable du présent appel d'offres.

127-05-2018

8.4 - Abat poussière

ATTENDU que la soumission reçue pour l'épandage de chlorure de calcium liquide pour l'entretien des rangs pour l'année 2018;
ATTENDU que l'état de la route Caron s'est dégradé depuis l'arrêt de l'épandage de chlorure de calcium liquide sur celle-ci;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Transport Adrien Roy & Filles Inc. au taux de 0,34 \$ du litre, taxes en sus, en ajoutant la route Caron aux chemins habituels.

8.5 - Travaux de pavage pour l'entrée du centre communautaire

En attente des coûts demandés par la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

128-05-2018

8.6 - Octroi du mandat pour une campagne de mesure de débit (conduites d'égout)

ATTENDU que pour compléter le plan de gestion des débordements exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une campagne de mesure des débits avant et après les travaux de chemisage doit être exécutée;
ATTENDU qu'un premier mandat avait été octroyé en 2017 à Can-Explore afin de réaliser cette campagne de mesure des débits, laquelle campagne n'a pu être menée à bien par cette entreprise;
ATTENDU qu'un nouvel appel d'offre sur invitation a été lancé;
ATTENDU que deux soumissions conformes à l'appel d'offre pour une campagne de mesure de débit pour des conduites d'égout ont été reçues;
ATTENDU que WSP recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire;
ATTENDU que cette dépense est admissible dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit octroyé le mandat pour la réalisation d'une campagne de mesure de débit pour des conduites d'égout au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Avizo au montant de 17 908,51 \$, taxes incluses.

9 - QUESTIONS DIVERSES

129-05-2018

9.1 - Désignation des signataires des effets bancaires à la Caisse du Sud-de-la-Chaudière

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins modifie les autorisations de signature des effets bancaires afin que soient autorisés madame Lyne

Bourque, mairesse ou monsieur Marcel Busque, pro-maire et madame Dominique Lamarre, directrice générale ou madame Jeanne Bouchard, secrétaire-trésorière adjointe à signer l'ensemble des effets bancaires pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins. Les pouvoirs des représentants mentionnés dans la présente résolution devront être exercés sous la signature de deux d'entre eux, soit mairesse ou pro-maire et directrice générale ou secrétaire-trésorière adjointe.

130-05-2018

9.2 - Responsable de l'accès à l'information

ATTENDU que selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
ATTENDU que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels;
ATTENDU que cette personne peut désigner comme responsable un membre de l'organisme public ou de son conseil d'administration, selon le cas, ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions;
ATTENDU que cette délégation doit être faite par écrit;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la plus haute autorité de l'organisme, soit Mme Lyne Bourque, mairesse, nomme Mme Dominique Lamarre, directrice générale, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;
QU'un avis soit transmis à la Commission d'accès à l'information.

131-05-2018

9.3 - Animations dans les bibliothèques

ATTENDU que le Comité "Je lis, tu lis, on lit ! en Beauce-Sartigan ", avec la Mesure dédiée à la lecture, soutiendra une tournée d'animations dans les bibliothèques de la MRC;
ATTENDU qu'il est prévu que 3 ou 4 animations fassent partie de cette tournée;
ATTENDU que les Municipalités désirant recevoir ces animations doivent apporter une contribution de 20 % du coût des animations, soit 120 \$;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer pour une somme de 120 \$ au Comité "Je lis, tu lis, on lit ! en Beauce-Sartigan " afin de bénéficier des animations prévues dans les bibliothèques de la MRC en 2018-2019.

132-05-2018

9.4 - Développement du dek-hockey, projet d'entente avec TPH

ATTENDU que la Municipalité est en pourparlers avec TPH afin de conclure une entente pour le développement du dek hockey à Notre-Dame;
ATTENDU que les élus trouvent intéressant que la Municipalité devienne propriétaire de la surface de dek hockey afin d'offrir le plus grand accès possible à la surface de jeu pour la population locale;
ATTENDU que des subventions sont possibles afin d'acquérir les équipements nécessaires (surface, filet, etc.);

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Mme Dominique Lamarre, directrice générale et M. Dominic Veilleux, responsable des loisirs afin de présenter aux membres du conseil une entente à signer avec TPH ainsi que des demandes de financement pour l'acquisition de l'équipement de dek hockey lors d'une prochaine séance de conseil.

133-05-2018

9.5 - Officialisation du nom de la 24e Rue

ATTENDU que la Commission de toponymie demande une résolution afin d'officialiser le nom de la 24e Rue;
ATTENDU que cette nouvelle rue est située au nord de la 25e Rue;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Commission de toponymie d'officialiser le nom de la 24e Rue à Notre-Dame-des-Pins.

134-05-2018

9.6 - Loisirs intermunicipaux - ressource à plein temps 2019

ATTENDU l'entente relative au partage des services d'une ressource en loisirs et culture pour l'année 2018 entre les municipalités de Notre-Dame-des-Pins, Saint-Simon-les-Mines et Saint-Philibert;
ATTENDU que l'entente est valide et en application du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;
ATTENDU que l'entente se renouvelle par période successive d'un an à moins que l'une des municipalités participantes n'informe les autres par courrier recommandé ou certifié de son intention d'y mettre fin;
ATTENDU que cet avis doit être envoyé 3 mois ou moins avant l'expiration de l'entente;
ATTENDU que des discussions ont déjà eu lieu avec Saint-Philibert et Saint-Simon-les-Mines afin de les aviser de l'intention de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins de ne pas renouveler la présente entente;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'entente relative au partage des services d'une ressource en loisirs et culture pour l'année 2018 entre les municipalités de Notre-Dame-des-Pins, Saint-Simon-les-Mines et Saint-Philibert ne soit pas renouvelée pour l'année 2019;
QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Pins est très ouverte à établir une nouvelle entente avec la municipalité de Saint-Simon-les-Mines puisqu'il y a déjà une programmation commune d'activités de mise en place;
QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Pins est prête à mettre fin à l'entente avec Saint-Philibert avant le 31 décembre 2018 si celle-ci le souhaite;
QUE cette résolution soit envoyée par courrier recommandé aux municipalités de Saint-Philibert et de Saint-Simon-les-Mines.

135-05-2018

9.7 - Remboursement de la TVQ

ATTENDU que l'adoption de la loi 122 vise l'augmentation de l'autonomie des municipalités et leurs pouvoirs ainsi qu'à reconnaître qu'elles sont des gouvernements de proximité;
ATTENDU que depuis le 1er janvier 2014, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de la TVQ sur les fournitures de biens et de services;
ATTENDU que ce remboursement partiel prive les municipalités de revenus importants, qui pourraient être investis dans des projets locaux et régionaux d'envergure,
ATTENDU que le gouvernement du Canada rembourse la totalité de la TPS aux municipalités;
ATTENDU que les entreprises privées ont droit à un remboursement total de la TVQ sur les fournitures de biens et de services;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins demande au gouvernement du Québec d'établir le taux de remboursement de la TVQ à 100 % sur les fournitures de biens et de services des municipalités locales, régionales et des régies intermunicipales.

Que le conseil municipal sollicite l'appui des municipalités locales;
Que copie de cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre des Finances, à la FQM et à l'UMQ.

136-05-2018

9.8 - Aménagement d'un sentier temporaire pour la piste cyclable

ATTENDU que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan a estimé le coût pour l'aménagement d'un sentier temporaire sur la voie ferrée existante à environ 6 000 \$, sentier aménagé en matériel MG-20B recyclé pour la surface de roulement;

ATTENDU que la MRC a un budget à utiliser pour la piste cyclable qui lui permet de payer jusqu'à 4 000 \$ pour ce sentier;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les frais excédants la somme de 4 000 \$ pour l'aménagement d'un sentier temporaire sur la voie ferrée existante à la halte routière afin de relier la 1re Avenue et la piste cyclable allant vers Beauceville.

137-05-2018

9.9 - Entente avec Parko pour l'installation de deux roulottes de chantier à la halte routière

ATTENDU le projet de permission temporaire de passage et d'entreposage entre la municipalité de Notre-Dame-des-Pins et Parko Inc., entrepreneur général pour les travaux de réfection du pont de béton de la 30e Rue sous contrat avec le ministère des Transports; ATTENDU que cette entente permet à Parko Inc. d'installer deux roulottes de chantier à la halte routière sous diverses conditions énumérées dans cette entente;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente entente soit approuvée; QUE Mme Lyne Bourque, mairesse, soit autorisée à signer cette entente, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

138-05-2018

9.10 - Embauche des moniteurs pour le camp de jour

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à l'embauche de moniteurs pour le camp de jour municipal qui débutera le 25 juin 2018; ATTENDU qu'une semaine préparatoire est également prévue avant cette date; ATTENDU qu'une monitrice en chef pour le camp de jour estival est également requis; ATTENDU que la monitrice en chef travaillera à temps partiel jusqu'à la semaine préparatoire où elle deviendra à temps plein;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède à l'embauche des personnes suivantes afin de combler les différents postes disponibles selon les échelles salariales en vigueur:

- Sarah Bolduc,	monitrice en chef
- Sophie Pomerleau,	monitrice
- Alicia Bolduc,	monitrice
- Ann-Sophie Poulin,	monitrice
- Hubert Bégin,	moniteur
- Marie-Ève Gosselin,	monitrice
- Carolann Veilleux,	monitrice
- Félicia St-Laurent,	monitrice

QUE M. Dominic Veilleux, responsable des loisirs soit nommé afin de signer les contrats de travail avec tous les employés du camp de jour, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

139-05-2018

9.11 - Heures supplémentaires - inspecteur municipal

ATTENDU que l'inspecteur municipal a dû accumuler lors des dernières semaines plusieurs heures de travail; ATTENDU qu'avec les différentes tâches de l'inspecteur, il ne lui sera pas possible de reprendre plusieurs heures à court terme;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 50 heures travaillées à Hugues Poulin, inspecteur municipal.

140-05-2018

9.12 - Recherche en eau (rencontre avec Jean-Philippe Tremblay de LNA)

ATTENDU qu'une rencontre entre les élus et Jean-Philippe Tremblay, géo., hydrogéologue chez LNA serait pertinente afin de discuter des points suivants :
- Explication sur les résultats obtenus suite aux travaux de réhabilitation des

puits 7 et 8.

- Explication sur les suivis proposés :

1- Suivi piézométrique de l'aquifère (pour obtenir des données qui vont également servir pour l'analyse de la vulnérabilité que l'on doit fournir au ministère pour 2021).

2- Suite pour la campagne de recherche en eau souterraine.

ATTENDU que les frais estimés pour tenir cette rencontre est de 983 \$, avant les taxes applicables;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver une dépense maximale de 983 \$, avant les taxes applicables.

141-05-2018

9.13 - Formation pour les élus avec FQM

ATTENDU l'offre de formation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU qu'une formation pour les élus à l'automne 2018 donnée à Notre-Dame-des-Pins serait intéressante;

ATTENDU que cette formation serait offerte aux élus des autres municipalités de la MRC afin de compléter les places disponibles;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat et à l'organisation de la formation *La gestion financière municipale* de la FQM au coût de 2 500 \$, avant les taxes applicables pour 15 participants et au coût de 200 \$ pour les participants supplémentaires.

142-05-2018

9.14 - Aménagement intérieur de la bibliothèque municipale et scolaire

ATTENDU le projet d'aménagement intérieur de la bibliothèque municipale et scolaire dans l'agrandissement de l'école L'Éco-Pin;

ATTENDU que les architectes ont produits une estimation des coûts datée du 3 mai 2018 d'un montant total avant taxes, contingences de chantier et honoraires professionnels de 98 343 \$, lequel montant inclus une somme de 18 000 \$ applicable à l'école seulement;

ATTENDU que les membres du conseil trouvent dispendieux certains des éléments de l'estimation, tels les 4 fauteuils de lecture Fractals à 6 200 \$ et l'ameublement 4 sections Lounge Curved à 7 000 \$;

ATTENDU que les frais d'honoraires professionnels des Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques sont estimés à un maximum de 8 500 \$;

ATTENDU que les contingences de chantier ont été évaluées à 3 975 \$, cette somme représentant environ 5 % des coûts attribués à la Municipalité;

ATTENDU que l'estimation des coûts sert à aller en appel d'offre publique;

ATTENDU que les coûts réels seront connus à la suite du processus d'appel d'offres;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver une estimation totale des coûts établie d'environ 78 715 \$, avant les taxes applicables pour l'ensemble des frais reliés à l'aménagement intérieur de la future bibliothèque municipale et scolaire, incluant les honoraires professionnels et les contingences de chantier.

9.15 - Future route touristique de la Beauce

Cette route touristique traversera Notre-Dame-des-Pins dès 2018.

9.16 - Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud - informations

Suivi des dossiers de la Régie présenté par M. Marcel Busque, représentant de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins et président de la Régie.

9.17 - Organismes de la Municipalité - informations diverses

143-05-2018

9.17.1 - Comité de la Ruralité

ATTENDU que le comité de la Ruralité de Notre-Dame-des-Pins a établi un budget prévisionnel de 2 539 \$ pour l'Hommage aux bénévoles prévu le 19 octobre 2018;

ATTENDU que la Municipalité avait déjà attribué une somme de 1 500 \$ pour la tenue de cette activité;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer une somme supplémentaire au comité de la Ruralité afin d'effectuer des dépenses totalisant 2 539 \$ pour l'Hommage aux bénévoles.

144-05-2018

9.18 - Modification du nom de la route Bourque

ATTENDU le règlement 87 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins autorisant la construction d'une route reliant le rang Sud-Ouest (Chemin Royal actuel) et le rang St-Joseph (avril 1964);
ATTENDU que les deux propriétaires des parties de lots 1655 et 1656 impliqués pour la construction de ladite route se nommaient Frédéric et Joseph Busque respectivement;
ATTENDU qu'à l'origine, le nom officiel signifié par la Municipalité portait le nom de "Route Busque" (résolution prise lors de la séance du 9 janvier 1965);
ATTENDU que par la suite, toute mention ou correspondance au sujet de cette route faisant toujours référence au nom de "Route Busque";
ATTENDU qu'une route portant le nom de "Route des Bourque" existe à quelques kilomètres de celle-ci et que cela provoque de la confusion lors d'appels pour les véhicules de service ou d'urgence tels Hydro-Québec, ambulance ou la Sûreté du Québec;
ATTENDU que la Commission de toponymie mentionne le nom officiel de Route Bourque suite à la résolution municipale no. 599-08-80 (identifiant les noms des routes de la municipalité);

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la route Bourque soit renommé Route Busque;
Que la municipalité entreprenne les démarches nécessaires auprès de la Commission de la toponymie pour officialiser le changement de nom;
Que cette résolution abroge la résolution 599-08-80.

145-05-2018

9.19 - Pavage de la route du Président-Kennedy

ATTENDU que la route du Président-Kennedy, principalement dans la section Sud de la Municipalité jusqu'à la 74e Rue à Saint-Georges, présente une surface de roulement très usées avec de nombreux trous pouvant affecter la sécurité des véhicules;
ATTENDU que les accotements sont également très usés et non nettoyés, ce qui présente des risques pour les vélos y circulant;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports de programmer des travaux pour réparer cette voie de circulation.

146-05-2018

9.20 - Demande de modification de la vitesse sur une portion du chemin Royal

ATTENDU que des résidents du chemin Royal à Notre-Dame-des-Pins constatent que la limite permise de 70 km / h dans la section du chemin Royal vers Beauceville est dangereuse et cause des inconvénients liés au bruit et à la poussière ;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la requête des citoyens en demandant au ministère des Transports de réduire la vitesse à 50 km/h dans cette section du chemin Royal à Notre-Dame-des-Pins.

147-05-2018

10 - AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ajournée au 23 mai 2018 à 18 h 00.

Fermeture à 22 h 35.

148-05-2018

11 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ajournement de la séance régulière du 7 mai 2018 du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins tenue le 23 mai 2018 à 18 h 00 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

149-05-2018

12 - QUESTIONS DIVERSES

12.1 - Avis de motion / Règlement d'emprunt no. 272-2018

Le conseiller Stéphane Auclair donne avis qu'un règlement d'emprunt no. 272-2018 sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Un projet de ce règlement est présenté en même temps que le présent avis de motion.

150-05-2018

12.2 - Étalonnage des débitmètres

ATTENDU que selon les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, la calibration des débitmètres doit se faire à chaque année;
ATTENDU que la date de calibration doit être inscrite sur le formulaire d'usage de l'eau potable;
ATTENDU que des soumissions ont été reçues afin de procéder à l'étalonnage des sept débitmètres appartenant à la Municipalité;
ATTENDU que les soumissions comportaient des prix pour une année ainsi que pour 3 ans;
ATTENDU que la station de pompage du poste Gilbert possède aussi un débitmètre qu'il faut faire calibrer;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la soumission reçue de Les Compteurs Lecomte Ltée pour trois ans soit retenue au coût de 2 362,50 \$ par année pour l'étalonnage de 7 débitmètres;
QUE l'étalonnage du débitmètre de la station de pompage du poste Gilbert soit ajouté à compter de cette année.

151-05-2018

12.3 - Autorisation pour le retrait du constat no. 1729120001

ATTENDU la délivrance du constat no. 1729120001 le 8 décembre 2017;
ATTENDU un vice procédural quant aux exigences de l'article 14 du code de procédure pénale;
ATTENDU qu'il convient dans les circonstances de procéder au retrait de ce constat;
ATTENDU l'exigence formulée par la cour que la Municipalité adopte une résolution aux fins d'autoriser le retrait de ce dernier;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le retrait du constat no. 1729120001.

152-05-2018

12.4 - Bande cyclable 1re Avenue

ATTENDU que les cyclistes utilisent encore davantage la 1re Avenue, entre la 30e Rue et la halte routière, avec la fermeture du pont couvert Perrault;
ATTENDU que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan a produit deux estimations des coûts pour la construction d'une piste cyclable de 3 mètres de largeur, une estimation pour une piste temporaire d'environ 5 000 \$ et l'autre pour une piste permanente d'environ 15 000 \$, incluant le pavage;
ATTENDU que cette piste sera encore très utile après la réouverture du pont Perrault à la circulation;
ATTENDU que la Municipalité a aussi le projet d'aménager une piste cyclable le long de la 30e Rue;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité mandate le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan afin de valider si, suite à la vente d'une partie de l'accotement de la 1re Avenue à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, le pavage actuel de la 1re Avenue a toujours la largeur suffisante pour les voies de circulation des automobiles et ce, afin de bien positionner la future piste cyclable;
QUE les travaux réalisés soit ceux pour la construction d'une piste permanente pour un coût total d'environ 15 000 \$;
QUE ces frais soient payés à même le surplus général accumulé de la Municipalité;
QUE la Municipalité demande à la MRC de Beauce-Sartigan que son service de génie soit mandaté afin d'être maître-d'oeuvre pour la réalisation des travaux de construction de la piste cyclable;

153-05-2018

12.5 - Demande à la CPTAQ - renouvellement d'autorisation pour utilisation non agricole (dossier # 409274)

ATTENDU la demande de renouvellement d'autorisation pour utilisation non agricole déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Excavation Notre-Dame Inc. afin de poursuivre le remblai autorisé en 2015 sur les lots no. 3 628 639 et 3 628 643
ATTENDU que la demande d'Excavation Notre-Dame Inc. est pour une période de 10 ans;
ATTENDU que l'autorisation précédente émise par la CPTAQ était pour une période de 3 ans;
ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins appuie la demande d'Excavation Notre-Dame Inc. à la CPTAQ mais en limitant le renouvellement de la permission pour une période de 3 ans;
ATTENDU que la demande répond aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole;
ATTENDU que c'est le seul endroit dans la Municipalité où il est présentement possible de déposer les déblais effectués dans le cadre de gros travaux de construction tel que l'agrandissement de l'école L'Éco-Pin et des prolongements des services municipaux des nouvelles rues;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande adressée à la CPTAQ par Excavation Notre-Dame Inc. pour une période de 3 ans.

154-05-2018

13 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 18 h 40.

Lyne Bourque
Mairesse
trésorière

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse